



**UFR DE PHARMACIE**  
Université Clermont Auvergne

## **MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**Année universitaire 2017 - 2018**

# **LICENCE PROFESSIONNELLE**

**Industries pharmaceutiques,  
cosmétologiques et de santé : gestion,  
production et valorisation**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie: avis favorable le 5 juillet 2017  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 septembre 2017

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

## Organisation de la formation

### **Responsable pédagogique de la mention :**

*Eric Beyssac, Eric.beyssac@uca.fr*

### **Intitulé du parcours de la mention et référent pédagogique**

- Développement Production et Ingénierie Pharmaceutique

*Eric Beyssac, Eric.beyssac@uca.fr*

### **Contact en scolarité :**

*Scolarite.licence-master.medpha@udamail.fr*

### **Assiduité aux enseignements**

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

Au delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré défaillant à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.

### **Stages**

Un stage d'application en entreprise est effectué sur une période de 4 mois à partir de début Mars. L'assiduité au stage est obligatoire. L'étudiant rédige un rapport de stage et le soutient oralement devant un jury.

La validation du stage est le résultat i) de l'évaluation du stagiaire par l'entreprise, ii) de la note du rapport et iii) de la note obtenue lors de la soutenance orale.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

## Evaluation des connaissances

### **Absence lors d'une épreuve de contrôle continu**

En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) est proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session pour valider la formation.

### **Absence lors d'une épreuve de contrôle**

L'étudiant absent lors d'un oral, d'une soutenance, d'un contrôle final ou d'un contrôle continu écrit sans justificatif est considéré comme défaillant dans la matière concernée, ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année à la 1<sup>ère</sup> session.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

### **Accès à la salle d'examen**

**En cas de retard**, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

## **Régime Spécial d'Etudes (RSE)**

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

## **Maquettes de la formation :**

## Licence Professionnelle : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation

### Parcours Développement Production et Ingénierie Pharmaceutique

#### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 <sup>ère</sup> session				RSE			2 <sup>ème</sup> session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Outils professionnels et développement personnel EC 1 : NTIC EC 2 : Anglais EC3 : Communication EC4 : Insertion professionnelle	6	1 2 1	CC CC CC		>2 >2 >2	E O O			1 1 1	O O O		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	
UE 2 : Conception des locaux et contraintes industrielles EC 1 : Microbiologie industrielle EC 2 : Biotechnologie EC3 : Maitrise de la contamination	8	2 1 1 1	ET CC CC CC		1 >2 >2 >2	E E E	3h	1 1 1	ET ET ET	3	1 1 1	E E ou O E ou O	3h	
UE 3 : Outils de production industrielle EC 1 : Chimie pharmaceutique EC 2 : Pharmacognosie EC3 : Technologie pharmaceutique	8	3 1 1 2	ET CC CC CC		1 >2 >2 >2	E E E	3h	1 1 1 1	ET ET ET	3	1 1 1 1	E E ou O E ou O E ou O	3h	
UE 4 : Construction et suivi de la qualité EC 1 : Contrôle qualité EC 2 : Assurance qualité	8	3 1 1	ET CC CC		1 >2 >2	E E E	3h	1 1 1	ET ET ET	3	1 1 1	E E ou O E ou O	3h	
UE 5 : Projet tutoré Rapport Soutenance orale	10	3 3	ET ET		1 1	M S								

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal. E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques).

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

**Les épreuves de seconde session peuvent être organisées sous forme d'un écrit ou d'un oral**

**Semestre 2 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 <sup>ère</sup> session					RSE			2 <sup>ème</sup> session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : Stage d'application en entreprise	20	3											
Rapport			ET		1	M					---	---	
Soutenance orale			ET		1	S					---	---	
Evaluation du stage			ET			A					---	---	

*CC : contrôle continu ; ET : examen terminal*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif*

**REMARQUE :**

L'évaluation du stage est effectuée par le maître de stage à l'aide d'un questionnaire préétabli comportant une grille de notation.